

Conseil d'administration : Lycée La Martinière Diderot

Séance du 25 février 2021 en présentiel

Date de la convocation : 18/02/2021

Nombre de membres : 30 ; Quorum : 16

Présents à l'ouverture du conseil : 19 votants : 18 ;

Invité : **M. Troussier**, proviseur adjoint ;

Excusés : **Mme Decoret**, proviseure adjointe ; **M. Chabert**, C.P.E. en A.S.A. ; **M. Champel**, représentant du Conseil régional.

I. Affaires administratives :

- Vérification du quorum : 18 votants ;

Le quorum étant atteint, **Madame la proviseure** ouvre la séance du Conseil d'Administration à **18 h 05** ;
Présents à l'ouverture du conseil : **19 présents**.

- Désignation d'un secrétaire de séance : **M. Gonzalez** accepte la charge.

- Approbation du PV du C.A. du 30 novembre 2020 :

M. Aubry, parent d'élève, fait part de son étonnement quant à l'absence sur le P.V. de la liste complète des présents au C.A.

Mme Natale, puis **M. Thibault** répondent avec les éléments suivants : ce n'est pas l'usage dans l'établissement, la trame utilisée suit les modèles envoyés par le rectorat, enfin, la fiche d'émargement jointe au P.V. de chaque C.A. comporte la signature des présents.

Mme Natale reprend intégralement le détail des points débattus.

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

- Approbation de l'ordre du jour :

M. Gonzalez demande si l'on débattera des Questions diverses transmises pour le C.A. du 28 janvier 2021, annulé pour cause « d'embargo rectoral » sur la D.G.H. primitive transmise.

Mme Natale n'a pas souvenir de cela ; **deux professeurs élus** retrouvent sur leur boîte mail académique **les Q.D. transmises le 21 janvier 2021** ; **Mme Natale** accepte de les traiter, **Mme Rialland** les donnant à l'oral ; **M. Gonzalez** trouve dans ses dossiers des versions papiers des dites Q.D. qu'il remet à **Mme Natale** et à **M. Thibault**.

1. Logiciel TRIBU : Difficulté d'accès et établissement des bons de commande

M. Thibault précise que devant l'avalanche des commandes fin novembre (150 en une semaine) il y a eu un peu de retard dans le traitement de ces dernières ; il indique que **TRIBU** est un logiciel de prise de commandes en direct qui offre la vision complète des dépenses des budgets des sections ; qu'il y a à la suite une double saisie par le service gestionnaire via **JFC**, ce doublon étant absolument nécessaire ; **M. Bouiller** précise que ce fonctionnement offre une transparence totale de l'utilisation des budgets en temps réel... Les budgets des sections sont entièrement conservés.

2. **DN MADe** : Organisation des *Commissions pédagogiques* (trop grande hétérogénéité selon les mentions + peu de clarté en ce qui concerne l'attribution semestrielle des ECTS : besoin de cadrage administratif...)

Mme Natale indique que cette question n'est pas du ressort du C.A., qu'en conséquence cela se règlera avec les équipes pédagogiques

3. **Suivi médical et psychologique des élèves et étudiants (Augustins et Centrale)** :

- **C.P.E Centrale en ASA** : remplacement par C.P.E. contractuelle à venir ; **Mme Natale** informe que M. Chabert est en attente de vaccination pour pouvoir reprendre ses activités au lycée, que pour l'instant il est en télétravail ; qu'il y a eu une suppléante à mi-temps avant les vacances ; qu'une demande de deux suppléants a été faite.
- **Poste infirmier** : demi-poste supprimé non compensé + absence ; **Mme Natale** indique qu'il n'y a pas de suppléant pour l'instant, qu'une demande a été renouvelée à notre institution de tutelle.
- **Poste CO-PSY** : sur *Diderot* + absence ; **Mme Natale** indique que le poste affecté au L.P. n'est pas autorisé à intervenir au L.G.T. ; que la titulaire est en A.S.A. et arrêt maladie etc. ; qu'une demande a été faite au C.I.O.-Hénon pour accueillir les élèves durant les vacances de février, que la directrice elle-même de cette institution s'est jointe en visio aux rencontres avec les parents des élèves de Seconde

4. **Organigramme du lycée** : non mis à jour sur le site du lycée et/ou l'E.N.T. ; « fiches de postes » donc sans précision...**M. Thibault** précise que les mises à jour se feront dans des délais raisonnables.

5. **Secrétariat de direction (Augustins)** :

- **Poste supprimé** : toutefois présence de Mme Rozier sur certains créneaux...**Mme Natale** précise que trois contractuelles se sont succédées sur ce poste et que malgré leur bonne volonté le suivi n'a pas pu se faire, au vu de la complexité de l'établissement ; elle rappelle que Mme Rozier assure des créneaux aux Augustins, à la satisfaction de tous...

En résumé, **Mme Lassasseigne**, parent d'élève, dit qu'au vu de la situation sanitaire tout ne peut être réglé ; **M. Desjouis** répond que la perte des moyens n'est pas liée à la Covid-19 ; **Mme Younès** ajoute que s'il y avait des moyens pour les remplacements on n'en serait pas là... **M. Molina** précise que la région est en train de revoir les critères d'attribution de l'A.S.A. à ses personnels : aujourd'hui un médecin a plus de facilité à attribuer sans vraiment mettre en marche une procédure lourde. **Mme Younès** poursuit en disant que l'A.S.A. est vraiment le minimum que les personnels peuvent avoir ; **Mme Natale** conclut sur des chiffres : 2 enseignants en A.S.A. ; 0 personnel administratif ; 0 personnel région, et que c'est le chef d'établissement qui l'accorde...

◆ Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

II. **Affaires pédagogiques** :

- ✓ **DHG 2021** : **Mme Natale** reprend l'explication du T.R.M.D. présenté en **Commission permanente le lundi 22 février 2021** en visio : aucune fermeture de poste, pas de complément de service donné ; les temps partiels et décharges (syndicale et DANE) ont été actés ; des aménagements se feront forcément en particulier avec les B.T.S. en alternance ; toutes les H.S.A. ne sont pas consommées ; aucun personnel en sous-service ; créations de B.M.P. dans certaines disciplines pour faciliter les conditions de travail. En ce qui concerne la structure de l'établissement, rien ne change en ce qui concerne le nombre de classes. Il

reste entendu que les chiffres retenus par le rectorat pour le calcul de la D.G.H. ne sont pas forcément ceux de l'établissement.

Un débat s'engage sur les effectifs : **MM. Dejouis** et **Gonzalez**, **Mme Younès** soulignent bien que les effectifs retenus par le rectorat jouent contre nous...

Mme Younès tient à préciser que l'élaboration du T.R.M.D. s'est faite dans la concertation des équipes, que les choix effectués se sont faits avec des contraintes mais sans opposition ; elle remarque que pour la première fois depuis deux ans le T.R.M.D. a été soumis au vote en février ! Que les professeurs ont pu apprécier le travail de l'équipe de direction ; mais qu'il s'agira lors du vote de manifester notre vision des choses au rectorat, car la dotation est en « trompe-l'œil » : heures postes en baisse et H.S.A. en hausse, ce qui implique un taux d'encadrement moindre des élèves ; il y a aussi la perte des I.M.P. : 2 contre 36,5 les années précédentes, rétablies en partie car prises sur le H.S.A., mais cela ne compensera pas ; elle rappelle aussi la suppression en partie de l'A.P., ce qui va forcément nuire au travail sur l'aide à l'orientation des élèves. Elle souligne enfin que sur l'académie de Lyon ce sont les établissements défavorisés qui ont été défavorisés avec les nouvelles D.G.H., avec perte de l'A.P.M., en moyenne plus d'une trentaine d'heures. En ce qui nous concerne, évidemment, « nous ne pouvons pas crier au scandale », mais au moment où ailleurs des équipes se mobilisent, nous avons aussi notre mot à dire, car, au bout du compte, « on n'est pas dans une situation confortable ». Notre message au rectorat est le suivant : **le travail a été bien fait, mais la dotation est insuffisante**. Or nous savons que la démographie scolaire est galopante et que les moyens ne sont pas là pour accueillir l'ensemble des élèves à la rentrée 2021. Elle craint ainsi qu'avec le départ à la retraite du C.P.E. de la Centrale en fin d'année le poste ne soit pas maintenu, d'autant plus que 3 établissements ouvriront à la rentrée, sans création de postes, donc il y a aura un déploiement des moyens actuels...

Mme Natale indique qu'il ne pourra y avoir de négociation avec le rectorat, avec par exemple un poste de C.P.E. supprimé contre 2 postes d'A.Ed... La structure du lycée exige que les étudiants aient un interlocuteur permanent, tel le C.P.E. chargé de leur suivi.

M. Desjouis souligne que le taux d'encadrement des étudiants s'est fortement dégradé.

Mme Natale poursuit sa lecture du T.R.M.D. proposé : toutes les options étant ouvertes, l'ensemble des offres de formation est maintenu, ainsi que les dédoublements, même pour la philosophie en filières technologiques ; évidemment il convient d'attendre les conseils de classe pour affiner les prévisions sur le nombre de groupes de spécialités en 1^{ère} et Terminale. Pour le post-bac, on abonde les moyens en B.T.S. MSP au vu des effectifs, afin d'établir les groupes ; on ouvre aussi une 3^e année en DN MADe Événement ; les IA-IPR et I.G. ont mis en relief la qualité de la formation DN MADe Spectacle, suite à une visite de la section... Aucun changement en ce qui concerne les D.S.A.A. entre autres. Pour ce qui est des I.M.P. : 2 attribuées automatiquement au Référent Culture de l'établissement et à un professeur d'E.P.S. pour l'U.N.S.S. ; 34,5 H.S.A. ont été transformées en I.M.P. afin de couvrir les besoins des années précédentes. Suit le point sur les postes : 1 poste national figé en B.T.S. Métier de la mode et du vêtement ; 2 postes créés en Sciences physiques ; 2 postes vacants en A.A. (1 poste fléché D.S.A.A. et 1 poste défléché) ; 2 postes en Mathématiques ; 1 poste créé en Anglais et 2 postes a priori vacants pour diverses raisons à la rentrée 2021. etc. Reste la S.E.S., (dossier suivi avec **Mme Lassasseigne** de la F.C.P.E.) : 56 élèves ont quitté l'établissement l'année dernière pour suivre cet enseignement ailleurs ; il conviendrait de récupérer ces élèves en demandant l'ouverture de cette spécialité lors du prochain C.T.A., alors que tous les autres établissements lyonnais l'ont eue...

Mme Younès demande si cette ouverture se traduira par des moyens en plus : 4 heures, précise **Mme Natale**. Puis **Mme Younès** porte à la connaissance de **Mme la proviseure** le questionnement du professeur d'Italien quant au nombre de groupes l'année prochaine : cela se fera les 9-10 juillet après les inscriptions effectives des élèves au lycée ; aussi le problème des groupes en S.N.T. : 11 groupes actuellement, à découper ultérieurement, après consultation de **M. Frayssinet**.

M. Gonzalez remercie **Mme la proviseure** pour la mise en place de 0,50 heure de Lettres en 3^e année de DN MADe ; toutefois le matin même lors d'une discussion avec **M. Solmaz**, **D.D.F.P.T.**, celui-ci lui a indiqué que cela se fera en revoyant les heures en 1^{ère} année : 1,5 au lieu de 2 en adossements à deux sections, à partager avec la Philosophie.

Mme Rialland donne son appréciation sur cette décision dans la mesure où pour les A.A. la présence de la Philosophie est essentielle dans cette formation, afin d'aller vers l'excellence de cette filière.

M. Gonzalez considère cette évaluation qualitative du cours de Lettres comme assez insultante, d'autant plus que la décision de l'équipe de direction va dans le sens du respect du référentiel et des préconisations de la lettre des I.G.-Lettres et Philosophie d'avril 2020.

Mme Rialland regrette que les professeurs d'A.A. n'aient pas été associés à la rédaction du référentiel Lettres...

M. Gonzalez considère que les moyens constants pour les disciplines promis lors de la réflexion préparatoire de la mise en place du DN MADe dès 2017 ne sont pas vraiment là et surtout en ce qui concerne les Lettres ; que d'autre part les heures de co-enseignement A.A., Philosophie et Éco-gestion étaient propres à l'enseignement en B.T.S. et que les DN MADe ne sont plus des B.T.S. ; que dans le cadre des enseignements transversaux les A.A. peuvent céder des heures aux enseignements génériques...

Un débat virulent intervient : **Mme Younès** regrette que les professeurs de A.A. mettent en place un système de cooptation des enseignants avec qui ils veulent travailler ; qu'en ce qui concerne les Lettres, s'il n'y avait la décharge syndicale et la temps partiel d'une collègue, un poste serait en danger de suppression ; donc qu'il convient d'être vigilant quant à l'attribution des heures réglementaires.

Mme Rialland constate qu'il y a inégalité dans ce débat puisqu'elle a en face d'elle deux professeurs de Lettres contre un seul représentant des A.A...

Mme Younès procède à la lecture de la motion sur la D.G.H. déposée par les représentants des professeurs, après acceptation de **Mme la proviseure**. À l'issue de cette lecture, l'ensemble des représentants élus : parents, élève, personnels administratifs désirent s'associer à la signature de ladite motion.

✓ Vote : Abstention :2 Contre :13 Pour :3

Mme Natale propose alors l'alternative suivante : convocation d'un nouveau C.A. avec présentation à l'identique du T.R.M.D. ou alors au C.A. du 9 avril consacré au Compte financier. L'unanimité se fait sur la date du 9 avril.

III. Affaires financières :

✓ **DBM :**

➤ DBM pour vote : ouverture suite à vente costume :

- Recette AP ARTS 0SPECTACLE Dépenses AP ARTS 0SPECTACLE pour 111,10€ ;
- Recette AP ARTS 0STD2ADON, Dépenses AP ARTS 0STD2ADON suite DON Mme Gautier pour 329,10 €.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ DBM pour vote : virement entre section entre AP 04CIRA et OPC :

- SNCC ZENON DEV : 5778,00 € TTC ;
- Radar filoguidé : 1404,00€ TTC ;
- Carte SNCC Fondation Fieldbus : carte en panne devis en cours (Environ 2300.00€TTC).

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ DBM pour info :

- Subvention région OPC 23SBDCENT 4 400.00€ réfection Salle de Bain logement Centrale ;

- Subvention région OPC 23AUTOCOM36 400.00€ remplacement standard du lycée : à la rentrée il y a eu un dysfonctionnement total dudit standard dans la mesure où tous les appels étaient dirigés sur le poste de l'A.Ed des Augustins...
- Subvention ACE suite partenariat AP PROJET OACE pour 2000€ ;
- Subvention Cordées réussite parcours excellence AP Campus 13CRD-EX pour 2700€
- Subvention Cordées réussite ruralité AP Campus 13CDR-RU pour 7500€ : liens avec les établissements isolés du pays roannais en lien avec le bassin d'emplois de la filière textile, accueil d'élèves etc.

✓ **Contrats et Conventions :**

a. Convention Maths en Jeans:

Adhésion à l'association de 75 € pour l'inscription ;
Participation des élèves fixé à 20€ si manifestation en présentiel, à 10€ si en distanciel ;
Cette année, la manifestation devrait être en distanciel.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention La Martinière Duchère Marchés alimentaires :**

Reconduite du groupement de marché alimentaire pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Nous nous engageons pour 36 marchés dont la liste est disponible sur le site.

Mme Perron précise que lesdits marchés concernent des produits à *haute valeur environnementale*.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention Cordée de la Réussite :**

Les **Cordées de la Réussite** mettent en réseau des établissements d'enseignement (universités, grandes écoles, classes préparatoires de lycée, lycées) dit « tête de cordée », dont les étudiants, voire les lycéens animent des actions diverses pour des élèves d'origine sociale modeste scolarisés des collèges, des élèves des collèges ruraux, et des élèves des lycées situés majoritairement en éducation prioritaire ou sur des territoires de la politique de la ville.

L'objectif est de lever les obstacles culturels, mais également d'ordre psychologique qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Une convention sera signée avec chacun des établissements adhérant à la cordée. :

- Lycée La Martinière Diderot : tête de cordée ;
- LP Diderot, Lyon ;
- LP Jean Lurçat, Lyon 8 ;
- LP Jacob Holtzer, Firminy ;
- Collège des Montagnes du Matin, Panissières ;
- Collège Jean Papon, La Pacaudière ;
- Collège Nicolas Conté, Régnay.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention mandat UGAP marché électricité**

Concerne les 3 sites et le logement du proviseur.

Marché de fourniture d'électricité 01/01/2022 au 31/12/2023.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Adhésion à l'association Techtera :**

Dans le cadre de la plateforme, le lycée adhère à l'association qui fait le lien avec les entreprises du secteur.

- Coût de l'adhésion 384.00€ pour 1 an

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention d'occupation locaux Biennale de la Danse :**

Mise à disposition des locaux comme base arrière en mai 2021...

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Contrôle des installations de désenfumage, dans le cadre des obligations réglementaires : TECHNIFEU**

- Contrat 2021-2023 pour l'ensemble des sites. Cout annuel 1588.80€TTC pour 2021, 1636.46€ pour 2022 et 1685.55€ pour 2023

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention Akena finance :**

- Convention projet DSSA pour la réalisation d'un couteau.
- Facturation 2000€

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention région AURA formation du 20 mai 2021 :**

Accueil d'une formation à destination des agents région « sentinelle contre le harcèlement scolaire » avec mise à disposition d'une salle sur une demi-journée.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention LMD – BENAUD CREATION / D.S.A.A. :**

Dans le cadre des projets DSAA. Pas de financement.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Adhésion à l'ACE : Association des concepteurs-Lumière et éclairagistes :**

Nous sommes en lien avec Jean-Baptiste Wallers Bulot qui doit intervenir en mars au sein de notre section pour nous encadrer sur un premier atelier lumière qui concerne les 1^{ère} et les 2^eannée en DN MADE. Ce professionnel de la lumière est en lien avec l'ACE nous a indiqué que ces derniers ont voté un budget dédié aux partenariats. Celui-ci pourra nous permettre d'avoir des prêts de matériel, des conférences dédiées...et notre atelier prévu en mars ne pourra se faire sans cela.

À la suite de cette adhésion, il est proposé une convention de partenariat avec financement de 2 000€.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Convention M. Jean-Baptiste Bulot, intervenant dans le cadre de l'atelier lumière :**

Cette convention fixe les conditions d'intervention de cet intervenant, et notamment avec 15 heures d'intervention.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

➤ **Contrats projets tutorés DSAA :**

1. EB Management pour 2000€ ;
2. Département du Rhône Musée Gallo-Romain de Saint Romain en Gal pour 2000+8000€ ;
3. Le Feuillet pour 2000€.

➤ **Convention CROUS avenant 2021-RA-02 [temporaire] :**

Mise en œuvre de la décision présidentielle en faveur des étudiants avec la tarification étudiante à 1€ (aussi pour les repas du soir : quelques étudiants se sont déjà manifestés...)

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

✓ **Autres éléments financiers :**

a) **Acceptation de dons :**

Don de textiles de l'entreprise Benaud-Maire pour le DN-Made Textile. Grâce au partenariat noué notamment avec Mme RABANEL et l'entreprise de Monsieur Franck Benaud dont il convient de souligner l'engagement auprès de cette formation depuis près de 20 ans (accueil de stagiaires, participation aux jurys et divers partenariats).

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

b) **Don Mme Gautier :**

Don de 329€ et 10 centimes en faveur des élèves de Terminale STD2A pour financement d'action et projet à leur intention.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

c) **Don matériel Région :** « faux don » car il s'agit d'une immobilisation des biens avec admission en non-valeur (ordinateurs, vidéoprojecteurs etc.)

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

d) **Récompense élèves visuels JPO 2021 :**

Il est proposé la remise d'un chèque cadeau de **80 €** à chacune des étudiants de DSAA Design pour les remercier de leur investissement dans la production des visuels utilisés dans le cadre des JPO 2021.

Seront ainsi récompensées :

- Louise ALBUQUERQUE PARANA ;
- Justine SAEZ ;
- Timothée JOUBERT.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

e) **Plafond Emploi Atelier Lumière :**

Il est proposé, dans le cadre de cet atelier de fixer un plafond d'emploi de 15 vacations selon le décret n° 2012-871 du 11 juillet 2012 relatif à la rémunération des intervenants.

Ces heures seront coefficientées à 3.5 pour tenir compte du niveau de formation et de qualification de l'intervenant soit 48.02€ la vacation.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0

Pour : 18

La séance est levée à 20 h 25.

Le président de séance :

Karine NATALE

La Provisseure

Karine NATALE



Le secrétaire de séance :

Miguel GONZALEZ